

## Harmonisation des tarifs des centres de loisirs 3-12 ans du Sicoval... en 2 étapes !

**V**otre enfant fréquente de manière régulière ou occasionnelle un des centres de loisirs 3-12 ans du Sicoval, les mercredis et/ou les vacances scolaires.

**La volonté du Sicoval est d'assurer un service de qualité et équitable pour toutes les familles du territoire.** Dans ce but, le Sicoval travaille depuis plusieurs mois sur l'harmonisation des tarifs des différents centres de loisirs (Accueil de Loisirs Sans Hébergement ou ALSH), en veillant à conserver inchangée sa participation globale au financement du service (subvention d'équilibre).

Pour mener à bien ce projet, 15 représentants des parents d'élèves et des élus des communes concernées, ont été associés aux travaux d'une commission consultative pour étudier plusieurs possibilités d'harmonisation. La solution retenue a été adoptée par le Conseil de communauté le 2 juillet 2018.

**À la rentrée de septembre 2018, tous les tarifs ALSH pour les mercredis après-midi seront établis selon les mêmes bases de calcul, c'est-à-dire à partir du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (QF CAF), et selon une grille tarifaire comportant 15 tranches qui permet de limiter les effets de seuil et d'établir un découpage y compris pour les hauts revenus.**

Le QF CAF présente notamment les caractéristiques suivantes :

- il intègre l'ensemble des revenus de la famille (salaires et prestations sociales) ;
- il tient compte de certaines particularités (handicap, familles monoparentales) ;
- il est actualisé à chaque évolution de la situation familiale ;
- il permet d'être en cohérence avec le secteur de la petite enfance.

Ces tarifs incluront également l'augmentation annuelle du coût des services (+1,2%).

En ce qui concerne les vacances scolaires, les grilles tarifaires seront établies selon les mêmes bases de calcul et applicables à partir des vacances d'automne 2018.

**Les nouveaux tarifs applicables en septembre 2018 seront disponibles à partir de fin juillet auprès des équipes d'animation des ALSH, et téléchargeables sur [www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr)**

Ce premier pas franchi, une deuxième étape enclenchée à partir de 2019, fera converger les tarifs des différents ALSH, afin de parvenir à une grille unique sur l'ensemble des structures. Cette harmonisation se fera de manière échelonnée, sur plusieurs années.

Un grand merci aux parents d'élèves et aux élus de la commission consultative pour leur participation à ce projet, qui sera poursuivi avec eux ces prochains mois !

